

Le 11 MARS 2024

Bureau du courrier

Présentation synthétique du Budget Primitif 2024
du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 a pour compétence la mise en place le long de l'autoroute A75 de sous-fourreaux dans l'un des fourreaux libres de l'A75 pour y faire passer un câble de 72 paires de fibres optiques de 342 km de long, cette opération a eu lieu dans le cadre d'un marché de travaux pour la construction en 2007-2008.

Une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 a été mise en place pour son exploitation, cette dernière a été renouvelée en 2020 et attribuée à une filiale de Covage, rachetée depuis par XPFibre.

Le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 se présente comme il suit :

1 Fonctionnement :

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **565 491,46 €** se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries	121 421,86 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques	7 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursements frais à des tiers	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	565 491,46 €

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- les redevances versées au domaine pour l'occupation du domaine public autoroutier au compte 6132,
- la mission de contrôle du rapport d'activité de la délégation de service public au compte 611,
- la maintenance du logiciel comptable AGEDI au compte 6156,
- L'assurance pour responsabilité civile et protection juridique au compte 6161,
- Le remboursement des frais de mise à disposition de personnel et de frais de structure au Département de la Lozère au compte 62878, la mise à disposition de personnel représente 3 agents de la Direction Adjointe du Numérique mis à disposition partielle du Syndicat Mixte afin de correspondre au travail réalisé dans ce cadre, à hauteur de 8 % d'un équivalent temps plein.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **565 491,46 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté.....	425 366,02 €
57 - 706888 Redevance du délégataire.....	139 090,64 €
57 – 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
Total.....	565 491,46 €

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

La redevance versée par le délégataire A75 Networks dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 au compte 706888.

2 Investissement :

2.1 Dépenses d'investissement

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
---	------------

Non individualisées

57 - 2315 Réseaux divers.....	127 322,42 €
Total.....	128 357,22 €

A ce jour, il n'y pas d'opération d'investissement de prévue.

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

001 Solde d'exécution section d'investissement.....	126 287,62 €
57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires.....	2 069,60 €
Total.....	128 357,22 €

À noter que le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a aucune dette et qu'il ne procédera pas à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 MARS 2024**

Bureau du courrier

3. Capacité d'autofinancement

Pour l'année 2023,
les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 97 161,60 €
les recettes réelles de fonctionnement sont de : 214 873,34 €

soit une capacité d'autofinancement de 117 711,81 € sachant que le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.

Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75,
Denis BERTRAND

